

## **COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 13 DECEMBRE 2019 à 20 h 30**

Séance du 13 décembre 2019 à 20 h 30

Le 13 décembre 2019, le Conseil Municipal dûment convoqué est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents : MM Baudot Jean-Paul, Campana Florent, Da Cunha José-Manuel, Le Tual Didier, Géraudie Thomas, Couly Gérard, Renauld Hervé

Absents excusés : MM. Duro Pascal, Maillard Fabrice, Véron Jean-Claude

Absent : M. Barbier Denis

Étaient représentés : M. Duro Pascal (par M. Couly Gérard)

M. Maillard Fabrice (par M. Campana)

Secrétaire de séance M. Couly Gérard

-----

### **Ordre du Jour**

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020
- CCPH – Rapport de la commission d'évaluation de transferts de charges du 12 novembre 2019
- Rapports des commissions
- Rapports divers
- Questions diverses.

-----

### **Décisions du Maire**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

#### **1) Déclaration préalable**

- DP 078 283 19 M 0004 signé le 30 septembre 2019 – Isolation par l'extérieur d'une maison d'habitation individuelle comportant un garage accolé

- DP 078 283 19 M0005 signé le 04 novembre 2019 – Isolation par l'extérieur et ravalement d'une maison individuelle

#### **2) Arrêté de circulation**

- Arrêté n° 32/2019 du 30 septembre 2019 concernant des travaux de carottage sis Route des Bouleaux

- Arrêté n° 37/2019 du 09 octobre 2019 concernant un déménagement sis Route du Chemin du Bois des Noës

- Arrêté n° 39/2019 du 16 octobre 2019 concernant des travaux de création d'un branchement d'eau potable sis 16 Route de Nogent

- Arrêté n° 45/2019 du 20 novembre 2019 concernant des travaux d'adduction d'eau potable sis Rue du Vieux Village, Route des Bouleaux et Chemin du Bois des Noës

- Arrêté n° 47/2019 du 30 novembre 2019 concernant des travaux de création d'une dalle de poste sis Rue du Vieux Village et Route de Curé

- Arrêté n° 48/2019 du 30 novembre 2019 concernant des travaux de déploiement de la fibre optique sis Route de Nogent et Route de Curé

- Arrêté n° 49/2019 du 30 novembre 2019 concernant des travaux de déploiement de la fibre optique sis Route de Nogent

---

*Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.*

- Arrêté n° 50/2019 du 30 novembre 2019 concernant des travaux de déploiement de la fibre optique sis Route de Nogent
- Arrêté n° 41/2019 du 04 décembre 2019 concernant des travaux de déploiement de la fibre optique sis Route de Curé

### **3) Permis de construire**

- PC 078 283 19 M 0003 signé le 06 novembre 2019 – Construction d'une maison d'habitation individuelle avec garage attenant

### **4) Déclaration d'intention d'aliéner**

- N° 20190007 signé le 19 octobre 2019 parcelle n° ZA 450-451-452
- N° 20190008 signé le 9 novembre 2019 parcelle n° ZA 181-184

### **5) Certificat d'urbanisme**

- CUb 078 283 19 M 0007 signé le 02 octobre 2019
- CUb 078 283 18 M 0003 prorogation du certificat d'urbanisme signée le 05 octobre 2019
- CUa 078 283 19 M 0009 signé le 21 octobre 2019
- CUa 078 283 19 M 0010 signé le 16 novembre 2019

### **6) Décision du Maire**

- N° 02/2019 du 5 octobre 2019 conclusion d'un marché sans formalités préalables avec l'entreprise Latouche
- N° 03/2019 du 16 octobre 2019 conclusion d'un marché sans formalités préalables avec l'entreprise Bento

Les conseillers municipaux ont pris acte de ces décisions.

### **2019/29 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

Dans le cadre de la réglementation, le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### **2019/30 – CCPH – Rapport de la commission d'évaluation de transferts de charges du 12 novembre 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le rapport de la commission d'évaluation de transferts de charges de la CC Pays Houdanais du 12 novembre 2019

### **Rapport des commissions**

#### **Questions diverses**

#### **Rapports divers**

##### **1 – PLU**

Lors du conseil municipal du 9 mars 2018, Monsieur le Maire a informé les membres du conseil municipal de la requête du Cabinet GMR avocats, représentant Mmes Louvel et François, M. et Mme Russo, M. et Mme Goudard. Le Cabinet GMR avocats demandait l'annulation du PLU.

Le jugement rendu par le tribunal administratif de Versailles le 19 février 2019 a conclu à l'annulation partielle du PLU de Grandchamp, seulement en tant qu'il classe la parcelle ZD 95 en zone constructible.

Les juges ont souligné que « *compte tenu de ce que l'irrégularité relevée est minime et ne justifie qu'une annulation très partielle du plan local d'urbanisme, il n'y a pas lieu pour le tribunal de surseoir à statuer sur le fondement de l'article L. 600-9 du code de l'urbanisme* ».

Les juges ont suivi l'argumentation de Maître Suissa, avocate de la Mairie de Grandchamp, et ont décidé de ne pas condamner la commune au titre des frais irrépétibles.

Il convient que la commune procède à la rectification de cette erreur matérielle dans les plus brefs délais et de tenir informé Maître Suissa de l'avancée de cette procédure.

Le 15 mars 2019, Madame Louvel a adressé auprès de Monsieur le Maire le mail suivant : « Bonjour, Pour votre info et conseil municipal un dossier en appel sur la décision du tribunal Administratif plu est en cours. Cordialement »

Le 28 mai 2019, Monsieur le Maire a reçu par mail de la part de Maître Suissa le courrier du 27 mai 2019 de la cours administrative d'appel de Versailles l'informant que Madame Louvel a fait appel le 17 avril 2019 du jugement rendu par le Tribunal administratif de Versailles.

Le 3 juillet 2019, Madame Louvel nous confirme par mail que Mmes Louvel et François, M. et Mme Russo, M. et Mme Goudard ont fait appel le 17 avril 2019 du jugement rendu par le Tribunal administratif de Versailles.

Le 18 novembre 2019, Maître Suissa, avocate de la Mairie de Grandchamp, a déposé un mémoire auprès de la cours administrative d'appel de Versailles en réponse au mémoire du Cabinet GMR avocats, représentant Mmes Louvel et François, M. et Mme Russo, M. et Mme Goudard

Monsieur le Maire informera les membres du conseil de la suite donnée à ce dossier.

## 2 – **SEY 78**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport d'activités 2018.

## 3 – **SILY**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport d'activités 2018 et le compte administratif 2018. Il indique que ces documents ont été adressés le 07 décembre 2019 par mail auprès des conseillers municipaux.

## 4 – **SITERR**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport d'activités 2018 et le compte administratif 2018. Il indique que ces documents ont été adressés le 07 décembre 2019 par mail auprès des conseillers municipaux

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 h 00.

Le Maire,  
Jean-Paul BAUDOT

